

G/R

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI.-

N° 3000 /Huis.-

OBJET:-

Recouvrements.-

Ruhengeri



Ruhengeri, le 10 décembre 1952

Monsieur le Chef de Service,

Comme suite à votre transmis n° 32/66I5
/Fin.IV. du 30/II/1952, j'ai l'honneur de porter à votre
connaissance que le Sieur VAN HEMEBRYCK, A. ne réside plus
en Territoire de Ruhengeri. Je ne connais pas sa résidence
actuelle.-

L'Huissier, D. NEVEJANS.-

Monsieur le Chef du Service des
Finances du Ruanda-Urundi
à

U S U M B U R A .-

JK. **Territoire**

du RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI

GEWEST

N° 32/6674 /FIN.IV.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.

In het antwoord vermelden:
nummer en dagtekening.

Réponse au n°
Antwoord op n°

du 19.....
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp

Recouvrements-Poursuites

IP.I950 art.2I32 :2075frs.

IP.I95I art.I544 :42I0frs.

Usumbura, le 30/II/I952.-
de

RECOMMANDÉ.

*9511 / Huissier
10-11-52*

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que par sa lettre n°379/Ru/725/Inspect. du 20.II.I952 Monsieur l'Inspecteur des Impôts à Costermansville m'a fait savoir que l'impôt personnel repris sous rubrique et enrôlé à votre charge doit être considéré comme entièrement dû.-

Je vous saurais gré de bien vouloir vous acquitter du montant du terme échu et exigible de ces cotisations dès réception de la présente.-

A défaut de satisfaire à la présente je me verrai à regret obligé de faire procéder à la saisie-exécution.-

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE CHEF DU SERVICE DES FINANCES DU R.U.,
Sé/: R. DELESTRAIT.

N°32/6625 /FIN.IV. Transmis copie pour information à Monsieur l'Huissier à Ruhengeri, subsidiairement à mon transmis n°32/3206 du I7/6/I952 avec prière de bien vouloir surveiller le paiement.

A Monsieur Van Hembryck A.,
à
Ruhengeri.

Usumbura, le 30/II/I952.-

LE CHEF DU SERVICE DES FINANCES DU R.U.
R. DELESTRAIT.